

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 AVRIL 2012**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le seize avril deux mil douze à dix-neuf heures dans la salle des fêtes de l'école Albert Garnier, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS : Monsieur Claude JOSSELIN, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Monsieur André GOUDROT, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Christine CHECK, pouvoir à Monsieur Yann CHANDIVERT,
Monsieur Laurent PALAZY, pouvoir à Monsieur Brice GALLONI,
Madame Hélène FACQUEUR, pouvoir à Madame Paule-Hélène BORDERIEUX,
Madame Hanan BACHIRI-ZOUHOUR, pouvoir à Monsieur Mohamed BELKAID,
Madame Daniela FACCHETTI, pouvoir à Monsieur Thierry LEAU,

ABSENT :

Madame Najet ARRAISS-BELBACHIR,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

°°°000°°°

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décès de Maurice BOREL

Une minute de silence a été respectée.

c. Point des travaux

➤ **Voirie**

Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage route de Paroy

Les travaux de gros œuvre sont en cours.

➤ **Eaux et assainissement**

Aménagement rond-point des Nations

Les travaux sont terminés (ponton, plantes aquatiques). Restent quelques finitions à réaliser.

d. Remerciements suite à l'attribution d'une subvention municipale

- ✘ Commune libre de Saint-André
- ✘ Association de La Madeleine et les Aventuriers
- ✘ Mission locale du Migiennois et du Jovinien
- ✘ Association départementale des conjoints survivants de l'Yonne
- ✘ 368^e section des Médailleurs militaires de Joigny
- ✘ Comité d'entente des anciens combattants de Joigny
- ✘ Cercle d'amitié franco-anglais
- ✘ Les Amis de la maison Cantoisel
- ✘ Amicale des anciens élèves de l'ensemble Saint-Jacques
- ✘ ADIL 89

- ✗ Accueil des Villes Françaises
- ✗ Club d'échecs Sissa

e. Subvention accordée à la ville

- ✗ Etat : 5 584 € au titre du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour l'installation d'un système de vidéo-protection

f. Décisions en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

- D14/2012 : Convention de mise à disposition d'une partie des parcelles A114 et A117
- D15/2012 : Fête du jeu
- D16/2012 : Cession de droit d'exploitation du spectacle «L'œuf en craie»
- D17/2012 : MAPA – Transport public urbain de personnes
- D18/2012 : Cession de droit d'exploitation du spectacle «Burlingue»
- D19/2012 : Projet «Danse dans les écoles» Résidence Selin Dündar
- D20/2012 : Convention de mise à disposition de locaux au centre hospitalier de Joigny
- D21/2012 : MAPA – Réfection du bassin de la fontaine place du 1^{er} RVY
- D22/2012 : MAPA – Mission SPS relative à l'aménagement d'un logement 37 rue Gabriel Cortel
- D23/2012 : MAPA – Fourniture de matériel de fontainerie
- D24/2012 : MAPA – Travaux d'éclairage public – Programme 2012
- D25/2012 : MAPA – Mission d'étude pour la rénovation des installations de production d'eau chaude sanitaire du camping municipal
- D26/2012 : Fête du jeu – Association «Ecole Multi sports»
- D27/2012 : Rendez-vous dans les airs
- D28/2012 : Réduction exceptionnelle et temporaire des loyers des locaux commerciaux propriété de la ville de Joigny rue Gabriel Cortel

g. Location des lots de chasse en forêt communale

Par délibération du 10 février 2012, le conseil municipal a décidé de lancer un appel d'offres pour la location des quatre lots de chasse en forêt communale.

Une commission d'ouverture des offres a été créée, composée de Bernard MORAINÉ, Sophie KRANTZ, Maurice COLAS, Henri BARO et Thierry LEAU.

17 dossiers ont été remis à des particuliers ou à des sociétés de chasse et 11 dossiers ont été reçus.

La commission s'est réunie une première fois le 15 mars 2012 pour :

- Fixer le prix de retrait pour chaque lot
- Faire le bilan des anciennes locations
- Fixer les critères à partir desquels les dossiers seront étudiés
- Ouvrir les offres.

Une seconde réunion a eu lieu le 28 mars 2012. La commission a étudié les dossiers en fonction de plusieurs critères :

- Pour les anciens locataires, le bilan de leur gestion
- Le nombre de chasseurs par rapport au territoire concerné
- Le nombre de chasseurs locaux
- La gestion du gibier sur neuf ans
- Les motivations pour louer la chasse
- Le prix proposé pour la location
- La situation des lots de chasse, en particulier pour les lots n° 2 et 4.

Après étude, ont été choisis :

- Lot n°1 «Le Fort Bouquin» et lot n°2 «Les Vaux Sourdes» - La société des Chasseurs Joviniens représentée par son président, M. Jean-Pierre MATHEY

Etant précisé que le lot n° 2 avait été attribué à M. Robert DE BEAUCHAMP pour la société de chasse de Fort Bouquin. M. DE BEAUCHAMP a fait connaître par courrier, qu'il renonçait à la location. Le lot n°2 a donc été attribué à la société des Chasseurs Joviniens.

- Lot n°3 «Vauretor – La Croix Noire – Le Petit Bourbon» - La société de la Chasse Les Bois de Joigny, représentée par M. Gérard SAMYN
- Lot n° 4 «Les Droits» - M. Hubert VIGE, pour apport à l'association «Les Amis de la chasse des Droits» et à la chasse du «Pavillon Gros».

Une réunion est prévue avec M. BOUILLIE, président du Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Forêt d'Othe, puis avec les nouveaux locataires des lots de chasse. Les dossiers seront ensuite transmis au notaire pour la rédaction des baux.

h. Permanences élections présidentielles

Distribution du tableau des permanences du 1^{er} tour le 22 avril 2012.

i. Résidence Domanys quartier de la gare

38 logements ont été attribués sur les 40 logements disponibles. Annonce de la provenance des habitants. Au sein des 38 logements déjà attribués, 20 enfants de 3 à 11 ans (en âge d'être scolarisés).

j. Décision de réduction exceptionnelle et temporaire des loyers des locaux commerciaux propriété de la ville de Joigny rue Gabriel Cortel

Explications de M. le Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Réhabilitation de l'actuelle bibliothèque en médiathèque – Approbation de l'avant-projet définitif (APD), des nouveaux plan de financement et calendrier prévisionnel et demandes de subventions.

Monsieur SORET rapporte que lors de sa séance du 7 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé le programme de rénovation de l'actuelle bibliothèque municipale (place du Général Valet) en médiathèque et a sollicité des subventions auprès de divers organismes.

Le cabinet Basalt architecture, désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération, a dernièrement présenté l'avant-projet définitif.

Le projet prévoit la réorganisation des bâtiments existants, comprenant l'actuelle bibliothèque, le fond du pasteur Vincent, le logement de gardien, les locaux associatifs (Croix-Rouge et Restos du cœur), ainsi que la création d'une extension dans la cour qui permettra de desservir tous les niveaux des différents corps de bâtiment et permettra ainsi de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite au moyen d'un ascenseur.

Les locaux seront organisés comme suit :

- dans l'ancien hôtel de ville : les espaces principaux et ouverts au public, comprenant une ludothèque, un espace médiathèque et une bibliothèque séparée en deux sections (jeunesse et adultes),

- dans l'extension projetée :

* les locaux d'accueil au rez-de-chaussée

* des bureaux à l'étage

- dans les locaux ouverts sur la cour :

* au rez-de-chaussée, un espace d'exposition et une salle d'arts plastiques

* à l'étage (au-dessus de la salle d'exposition), des bureaux qui seront partagés par les services culturels, dont le service animation du patrimoine.

Les combles des bâtiments n'accueilleront pas de public.

L'accueil du public se fera dans l'extension projetée dans la cour.

L'avant-projet définitif de cette opération a été présenté à la commission travaux bâtiments lors de ses séances des 14 mars 2012 et 12 avril 2012.

L'estimation de cette opération est la suivante:

Montant des travaux (dont options) =	1 527 000 € HT	(1 826 292,00 € TTC)
Honoraires maîtrise d'œuvre =	162 375 € HT	(194 200,50 € TTC)
Mission contrôle technique =	3 660 € HT	(4 377,36 € TTC)
Mission SPS =	2 500 € HT	(2 990,00 € TTC)
Assurance dommages ouvrages =	6 500 € HT	(7 774,00 € TTC)
Etudes diverses (études de sol etc.) =	10 880 € HT	(13 012,48 € TTC)

Frais divers et imprévus =	<u>21 085 € HT</u>	<u>[25 217,66 € TTC]</u>
Total =	1 734 000 € HT	(2 073 864,00 € TTC)

Deux options, soumises à la commission travaux-bâtiments du 12 avril, ont été intégrées au montant des travaux ci-dessus.

- Option n°1: Création d'une galerie au sous-sol et accès réserve pour un montant estimé de 106 444 € TTC (soit 89 000 € HT)

- Option n°2 : Aménagements extérieurs pour un montant estimé de 27 508 € TTC (soit 23 000 € HT).

Le montant de l'APD est donc supérieur au programme approuvé le 7 octobre 2011, compte tenu notamment :

- de travaux plus importants que prévu sur la toiture qui n'a pas été remplacée depuis une quarantaine d'années,
- de la nécessité d'installer une plate-forme élévatrice pour l'accès des personnes à mobilité réduite, suite aux études qui ont révélé des différences de niveaux dans le bâtiment.

Enfin, l'opération prévoit également l'acquisition de mobilier pour 179 400 € TTC (soit 150 000 € HT) et de matériel informatique pour 31 096 € TTC (26 000 € HT).

Lors de sa séance du 10 février 2012, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme d'un montant de 1 913 600 € TTC pour cette opération. Il sera donc par ailleurs nécessaire de modifier le montant de cette autorisation de programme et des crédits de paiement associés, ainsi que de prendre une décision modificative au budget.

Ce projet peut faire l'objet de financements par divers partenaires à savoir :

- l'Europe (FEADER)
- l'Etat (DRAC)
- l'ADEME
- le conseil régional de Bourgogne
- le conseil général de l'Yonne
- la communauté de communes du Jovinien.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

1. Maîtrise d'œuvre

Avant-projet sommaire : janvier 2012

Avant-projet détaillé : avril 2012

Avis de publicité de consultation des entreprises : juin 2012

Remise des offres : juillet 2012

Attribution des marchés : septembre 2012

2. Travaux

Démarrage : octobre 2012

Livraison : août-septembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Claude JOSSELINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Laurent PALAZY, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Madame Hanan BACHIRI-ZOUHOUR, Monsieur André GOUDROT, soit 27 voix,

CONTRE : Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, soit 5 voix,

APPROUVE l'avant-projet définitif de réhabilitation de la bibliothèque municipale en médiathèque tel que présenté par Basalt Architecture pour une dépense globale de 1 734 000 € HT (hors mobilier et informatique), soit 2 073 864,00 € TTC,

APPROUVE les nouveaux plan de financement et calendrier prévisionnels de cette opération tels qu'indiqués ci-dessus,

CONFIRME les demandes de subventions auprès de l'Europe (FEADER), de l'Etat (DRAC), de l'ADEME, du conseil régional de Bourgogne, du conseil général de l'Yonne et de la communauté de communes du Jovinien aux taux les plus élevés possibles,

SOLLICITE toute aide financière complémentaire,

AUTORISE le maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises suivant l'avant-projet définitif présenté par Basalt Architecture et à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la commission compétente,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

2. Budget principal 2012 – décision modificative n°1.

CONSIDERANT que le projet de décision modificative au budget ville pour l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<i>INVESTISSEMENT</i>	341 660 €	341 660 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	-	-
<i>TOTAL</i>	341 660 €	341 660 €

CONSIDERANT le détail par chapitre et par article suivant :

1. Dépenses d'investissement **341 660 €**

Chapitre 20 : immobilisations corporelles : **70 500 €**

Article 202 : Frais d'études du PLU 70 500 €

Chapitre 23 : immobilisations corporelles : **271 160 €**

Article 2313: Complément travaux dans le bâtiment n° 3 du pôle de formation 100 000 €

Article 2313 : Complément travaux création d'une médiathèque 171 160 €

2. Recettes d'investissement **341 660 €**

Chapitre 024 : Produits de cession : **134 500 €**

Article 024 : Complément produit de cession issu de la vente d'un terrain à la CCJ 134 500 €

Chapitre 13 : Subventions : **96 920 €**

Article 1311: Subvention Etat pour étude du PLU 19 920 €

Article 1321: Complément subvention Etat (DRAC) pour la création d'une médiathèque 40 000 €

Article 1341 : Complément DETR pour travaux bâtiment n°3 pôle de formation 37 000 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : **110 240 €**

Article 1641: Emprunts 110 240 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

CONSIDERANT que la commission des finances réunie le 12 avril 2012 a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Claude JOSSELIN, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Laurent PALAZY, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Madame Hanan BACHIRI ZOUHOUR, Monsieur André GOUDROT, soit 27 voix,

CONTRE : Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, soit 5 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Joigny pour l'exercice 2012.

3. Réhabilitation de l'actuelle bibliothèque en médiathèque – Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

Monsieur SORET rapporte que par délibération en date du 10 février 2012, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme relative à la réhabilitation de l'actuelle bibliothèque en médiathèque pour un montant de 1 600 000 € HT (1 913 600 € TTC).

Suite à l'avant-projet définitif établi par l'architecte et soumis à la commission travaux-bâtiments du 12 avril 2012 qui a décidé de retenir certaines options, il est nécessaire d'actualiser le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement par exercice.

Le nouveau montant de l'autorisation de programme est de 1 910 000 € HT (2 284 360 € TTC) montant intégrant les travaux proprement dits, la rémunération de l'architecte, les missions SPS et de contrôle technique, l'assurance dommages aux biens, les frais divers et imprévus, ainsi que l'équipement de la future médiathèque.

La nouvelle répartition des crédits de paiement par exercice est la suivante :

2012 : 859 498,33 € HT (1 027 960 € TTC)

2013 : 1 050 501,67 € HT (1 256 400 € TTC)

Ce dossier a été soumis à la commission des finances réunie le 12 avril 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Claude JOSSELIN, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Laurence MARCHAND, Madame Sophie KRANTZ, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Lucien VATIN, Madame Marie-Ange BONNOUVRIER, Monsieur Maurice COLAS, Madame Sylvette PECON, Monsieur Christian SOUADET, Madame Christine CHECK, Monsieur Yves BONNET, Monsieur Laurent PALAZY, Monsieur Eric APFFEL, Madame Sophie CHAPALAIN, Monsieur Henri BARO, Madame Hélène FACQUEUR, Monsieur Brice GALLONI, Monsieur Julien WATERKEYN, Madame Hanan BACHIRI-ZOUHOUR, Monsieur André GOUDROT, soit 27 voix,

CONTRE : Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Mohamed EL HAIBA, Madame Daniela FACCHETTI, Madame Isabelle BOURASSIN-LANGE, Monsieur Guy MATHIAUT, soit 5 voix,

APPROUVE le nouveau montant de l'autorisation de programme relative à la réhabilitation de l'actuelle bibliothèque en médiathèque pour un montant de 1 910 000 € HT (2 284 360 € TTC),

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiement suivante :

2012 : 859 498,33 € HT (1 027 960 € TTC)

2013 : 1 050 501,67 € HT (1 256 400 € TTC).

4. Aménagement d'un pôle de formation sur l'ancien site militaire – Modification de la répartition des crédits de paiement par exercice.

Monsieur SORET rapporte que dans sa séance du 10 février 2012, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme concernant l'aménagement d'un pôle de formation dans les locaux de l'ancien site militaire pour un montant de 700 000 € HT (837 200 € TTC), avec une répartition des crédits de paiement comme suit :

2012 : 240 000 € HT

2013 : 460 000 € HT

Il est précisé que ces montants sont hors taxes, car la ville de Joigny peut récupérer la TVA par voie fiscale.

Compte tenu du fait qu'il sera proposé d'inscrire un complément de crédit de 100 000 € en décision modificative n°1-2012 pour les travaux dans le pôle de formation, il vous est demandé d'approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement suivante :

2012 : 340 000 € HT

2013 : 360 000 € HT.

Ce dossier a été soumis à la commission des finances réunie le 12 avril 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'aménagement d'un pôle de formation sur l'ancien site militaire :

2012 : 340 000 € HT

2013 : 360 000 € HT.

5. Taxe locale d'équipement – demande de remise gracieuse de majoration et pénalités de retard.

Monsieur SORET rapporte qu'un administré a adressé dernièrement au Trésor Public, une demande de délais de paiement pour le règlement de la 2^e échéance de la taxe locale d'équipement relative au permis de construire numéro 20610D0021, ainsi qu'une demande de remise gracieuse de la majoration et des pénalités de retard.

La Trésorerie d'Avallon ayant octroyé un délai de paiement à cette personne pour le règlement de la taxe locale d'équipement, il appartient maintenant au conseil municipal de se prononcer sur la remise de la majoration (d'un montant de 39 €) et des pénalités de retard (0,75 % par mois) pour défaut de paiement à la date normale d'exigibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur cette remise gracieuse de majoration et pénalités en faveur de Monsieur Nacer HAMMOUTI,
DEMANDE au Trésor Public (Trésorerie d'Avallon) l'application de la présente délibération.

6a. Subvention au foyer coopératif de l'établissement régional d'enseignement adapté.

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations du 21 mars 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 € et 1 500 €,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574 s'élèvent à 460 000 €,

VU la demande de subvention tardive émise par le foyer coopératif de l'établissement régional d'enseignement adapté de Joigny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 200 € au foyer coopératif de l'établissement régional d'enseignement adapté de Joigny,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'année 2012.

6b. Subvention à l'association de sauvegarde du patrimoine ferroviaire du site de Laroche-Migennes.

VU les délibérations du 10 février 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions aux associations pour un montant total de 437 340 €,

VU les délibérations des 21 mars 2012 et 16 avril 2012 par lesquelles le conseil municipal a attribué des subventions à divers organismes pour des montants de 900 €, 1 500 € et 200 €,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574 s'élèvent à 460 000 €,

VU la demande de subvention tardive émise par l'association de sauvegarde du patrimoine ferroviaire du site de Laroche-Migennes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention municipale de 100 € à l'association de sauvegarde du patrimoine ferroviaire du site de Laroche-Migennes,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'année 2012.

7. Contrats d'assurances de la ville – Autorisation de signature du marché relatif aux risques statutaires du personnel.

Monsieur MORAINÉ rapporte qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 15 février 2012 avec l'aide du cabinet conseil PROTECTAS pour le renouvellement du contrat d'assurance «Risques statutaires du personnel».

Compte tenu de l'augmentation conséquente des prestations, la compagnie SMACL, actuel assureur de la ville, a décidé d'augmenter ses cotisations pour 2012. En effet, le rapport sinistres/cotisations est de 161 % (pour 100 € de cotisation encaissée, l'actuel assureur engage 161 € d'indemnisation des sinistres).

Le marché avait été signé en 2010 avec une cotisation de 1,05 % de la masse salariale (2 571 703,56 € TBI+NBI). A compter du 1^{er} janvier 2012, la cotisation a été augmentée à 1,65 % de la masse salariale.

L'économie du marché étant bouleversée, le code des marchés publics interdit la signature d'un avenant dans ces circonstances.

De ce fait, le contrat arrive à terme le 30 avril 2012.

Après l'analyse, par le cabinet PROTECTAS, des cinq offres reçues pendant la procédure, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 avril 2012 pour attribuer ce marché et retenir le cabinet APRIL / Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP).

L'offre retenue est la variante comprenant :

Garanties décès + accident du travail / maladie professionnelle avec franchise 10 jours fermes appliquée sur les indemnités journalières.

Taux global : 0,96 % de la masse salariale, soit une prime annuelle de 24 688,35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le marché relatif à la prestation d'assurance «Risques statutaires du personnel» avec le cabinet APRIL / MIP aux conditions mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

8. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur MORAINÉ rapporte que des décisions d'avancements de grade pour certains agents ont été prises au titre de l'année 2012, en février dernier.

Elles ont été soumises à l'avis des commissions administratives paritaires de catégories A, B et C placées auprès du centre de gestion de l'Yonne.

Ces avis étant favorables, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour créer cinq postes d'avancement et supprimer les postes occupés actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Création de poste	Nombre	Suppression de poste	Nombre	Date d'effet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1	01.07.2012
Adjoint technique principal 2 ^e classe	2	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	01.07.2012
Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles maternelles	1	Agent spécialisé 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	01.07.2012
Brigadier-chef principal	1	Brigadier	1	01.07.2012

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 de la ville,

AUTORISE Monsieur le maire à nommer les agents sur les postes créés.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h10.